

Fiche d'information sur les risques de la fumée produite par les autres

La fumée et l'aérosol (les gouttelettes provenant du vapotage) produits par les autres sont nocifs, quelle que soit la substance fumée ou vapotée.

- La fumée secondaire provenant du tabac ou du cannabis (la marijuana) contient du goudron et des produits chimiques causant le cancer.
 - La fumée du tabac peut provenir de sources telles que les cigarettes, les cigares, les cigarillos, les pipes ou les narguilés.
 - La fumée du cannabis peut provenir de sources telles que les joints, les bédos, les pipes ou les bonges.
- L'aérosol provenant du vapotage des produits à base de nicotine ou de cannabis contient également des produits chimiques nocifs.
- Toutes les fumées et aérosols produits par les autres peuvent réduire la qualité de l'air, empirer l'asthme, et causer des problèmes pulmonaires tels que la toux et la bronchite.
 - La fumée de tabac secondaire peut aussi causer les maladies cardiaques, le cancer du poumon et les accidents vasculaires cérébraux.
 - Chez les enfants, la fumée du tabagisme passif peut aussi causer la mort subite du nourrisson (sudden infant death syndrome, SIDS) et des otites ou des infections respiratoires plus fréquentes.
 - Les risques à long terme de l'aérosol de vapotage et de la fumée de cannabis produits par les autres ne sont pas encore connus, mais la fumée de cannabis peut réduire la qualité de l'air encore plus que la fumée de tabac.

Si vous fumez ou vapotez, protégez ceux qui vous entourent.

- Évitez de fumer ou de vapoter à l'intérieur ou à proximité d'autres personnes qui ne sont en train ni de fumer ni de vapoter.
- Gardez votre domicile sans fumée et sans aérosol de vapotage afin de protéger ceux qui y habitent avec vous, dont les enfants et les animaux domestiques.
 - Pour de plus amples renseignements sur la façon dont la fumée et l'aérosol de vapotage peut nuire aux animaux domestiques, visitez le on.nyc.gov/3AbSdqy.
- Si vous fumez ou vapotez à l'intérieur, faites régulièrement entrer de l'air frais et propre de l'extérieur en ouvrant les portes et les fenêtres. Les filtres à air et les purificateurs d'air portatifs peuvent également aider à améliorer la qualité de l'air de concert avec l'aération.
- Éliminez les objets qui pourraient présenter un danger pour vos enfants ou vos animaux domestiques :
 - Conservez les produits de tabagisme et de vapotage de façon sécuritaire hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

- Jetez de façon sécuritaire les produits de tabagisme et de vapotage là où les enfants et les animaux domestiques n’y auront pas accès.
- Si vous soupçonnez que votre enfant ou votre animal domestique a accidentellement utilisé ou ingéré des produits à base de tabac ou de cannabis, appelez le 212 764 7667 immédiatement.

Le tabagisme et le vapotage sont interdits dans la plupart des lieux de travail et lieux publics afin de protéger les gens de l'exposition secondaire.

- Pour en savoir plus sur les lois relatives à l’environnement sans fumée dans la ville de New York, consultez le site nyc.gov/health/tobaccocontrol.
- Le tabagisme et le vapotage sont interdits dans les aires communes d’intérieur des immeubles résidentiels composés d’au moins trois appartements.
 - Les locataires habitant un immeuble résidentiel d’au moins trois appartements peuvent demander au propriétaire de leur immeuble d’interdire de fumer dans l’immeuble entier.
 - Pour de plus amples renseignements sur les politiques gouvernant le tabagisme et le vapotage dans les immeubles résidentiels, visitez le nyc.gov/health et cherchez « [smoke-free housing](#) » (logement sans fumée).
- Si vous êtes exposé(e) à la fumée des autres au travail, dans un établissement commercial ou lors d’un évènement, signalez-le à la direction ou à la sécurité.
- Vous pouvez porter plainte concernant un fumeur en appelant le **311** ou en visitant le portal.311.nyc.gov/report-problems.

Il existe de l’aide disponible pour les consommateurs de tabac, de nicotine, de cannabis ou d’autres substances.

- Si vous fumez des cigarettes ou vapotez des produits à base de nicotine, vous pouvez bénéficier d’aide, que vous souhaitiez réduire, quitter, ou simplement éviter le tabagisme ou le vapotage. Pour trouver les ressources qui vous aideront à atteindre vos objectifs, visitez le nyc.gov/nycquits.
 - Pour des informations et des ressources concernant spécifiquement le vapotage de la nicotine, visitez le nyc.gov/health et cherchez « [e-cigarettes](#) » (les cigarettes électroniques).
- Les personnes ayant des problèmes de consommation de cannabis ou d’autre substance peuvent :
 - Appeler ou texter le 988 ou discuter en ligne à l’adresse nyc.gov/988.
 - Appelez l’assistance téléphonique de l’Administration des services en toxicomanie et en santé mentale (Substance Abuse and Mental Health Services Administration) au 800 662 4357.